

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CULTURE

Cérémonie des César : deux films de Bourgogne-Franche-Comté récompensés

Publié le 23/02/2019 - 09:31

Mis à jour le 23/02/2019 - 09:31

Les films "Jusqu'à la garde", de Xavier Legrand et "Les Petites Mains" du réalisateur Bourguignon Rémi Allier ont été récompensés lors de la 44^e cérémonie des César qui se déroulait ce 22 février 2019.



© Académie des César Facebook

« Jusqu'à la garde »

« Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand sur les violences conjugales a été vendredi soir le grand vainqueur des César 2019 avec quatre prix, dont ceux du meilleur film et de la meilleure actrice pour Léa Drucker. Le long-métrage, dont le réalisateur a estimé pendant la soirée qu'il « serait temps de penser » aux victimes « à un autre jour que le 25 novembre », journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a également obtenu les César du meilleur montage et du meilleur scénario.

Le film a bénéficié d'une aide à la production de la Région Bourgogne-Franche-Comté de 160 000 € votée le 1er juillet 2016. Le tournage a eu lieu intégralement en région durant l'été 2016 – 17 jours en Côte d'Or et 8 jours en Saône-et-Loire : gares de Dijon et de Chalon-sur-Saône, salle des fêtes de Demigny, ateliers du cinéma de Beaune,

Le film a été tourné dans la commune de Saint-Appollinaire et à Ruffey-les-Beaune, collège de Nuit-Saint-Georges et France 3 Bourgogne. Le Bureau d'Accueil des Tournages Bourgogne-Franche-Comté a trouvé la majorité des décors du film.

« **Les Petites Mains** »

Les petites mains, réalisé par Rémi Allier avec Émile Moulron Lejeune, Jan Hammenecker, Steve Driesen et Sandrine Blancke. **Le film a obtenu le César du meilleur court-métrage.**

Ce film a bénéficié du soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté à travers son fonds d'aide à la production. En co-financement avec la région Nouvelle-Aquitaine, il s'est finalement tourné là-bas, mais le réalisateur Bourguignon espère tourner ses prochains projets dans la région.

(Avec AFP)

césar cinéma

Publié le 23 fevrier à 09h31 par **Hélène L.**